



**AJACCIO**  
CITÀ D'AJACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE,  
ATTRACTIVITÉ**

**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ  
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE PREVUE A L'ARTICLE L3121-5  
DU CODE DES TRANSPORTS**

**POUR L'OBTENTION D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI SUR LA COMMUNE  
D'AJACCIO**

Demande initiale

Demande de Renouvellement

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

NE LE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

NUMERO DE CARTE PROFESSIONNELLE DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD : \_\_\_\_\_

(Joindre la copie)

J'atteste sur l'honneur :

ne pas être inscrit sur une autre liste d'attente dans une autre commune ;

ne pas déjà détenir une autorisation de stationnement de taxi.

Date :

Signature :

**Article R3121-13 du code des transports :** « Les demandes de délivrance sont valables un an.

Cessent de figurer sur la liste d'attente d'une zone géographique : les demandes formées par un candidat qui figure déjà sur une autre liste d'attente ; les demandes qui ne sont pas renouvelées, par tout moyen permettant d'en accuser réception, avant la date anniversaire de l'inscription initiale ; les demandes formées par un candidat qui ne dispose pas de la carte professionnelle, en cours de validité, prévue à l'article L. 3121-10 ; les demandes formées par un candidat qui détient déjà, à la date de sa demande, une autorisation de stationnement. »

**Article R3121-13 du code des transports :** « Les demandes de délivrance sont valables un an.

Cessent de figurer sur la liste d'attente d'une zone géographique : les demandes formées par un candidat qui figure déjà sur une autre liste d'attente ; les demandes qui ne sont pas renouvelées, par tout moyen permettant d'en accuser réception, avant la date anniversaire de l'inscription initiale ; les demandes formées par un candidat qui ne dispose pas de la carte professionnelle, en cours de validité, prévue à l'article L. 3121-10 ; les demandes formées par un candidat qui détient déjà, à la date de sa demande, une autorisation de stationnement. »

« Les autorisations sont proposées dans l'ordre chronologique d'enregistrement des demandes établi conformément à la liste d'attente. En cas de demandes simultanées, il est procédé par tirage au sort. Chaque nouvelle autorisation est délivrée au premier demandeur qui l'accepte.

Toutefois, aucune autorisation n'est délivrée à un candidat qui ne peut justifier de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi conformément au troisième alinéa de l'article L. 3121-5, sauf si aucun autre candidat ne peut non plus justifier de cet exercice. »

En cas de création d'une nouvelle autorisation, le demandeur devra être en mesure de fournir les justificatifs nécessaires afin de vérifier les conditions ainsi exigées.

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :**

Date d'enregistrement de la date (date de réception en Mairie) : \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement unique : (exemple 2019ADS01) : \_\_\_\_\_

Date de validité de la demande (date de réception + 1 ans) : \_\_\_\_\_



**AJACCIO**

**CITÀ D'AIACCIU**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE,  
ATTRACTIVITÉ**

**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**

**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**